



Le 22 novembre 2019,

Motion en faveur du projet de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur

Les collectivités unies pour l'amélioration des services ferroviaires des transports du quotidien

Les collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur réaffirment unanimement l'urgence d'améliorer significativement les mobilités du quotidien de façon durable, par la réalisation de l'ensemble du projet LNPCA, dont elles financent les études à hauteur de 50%.

La situation actuelle est insupportable pour plus de 4 millions de Provençaux et d'Azuréens des départements littoraux et des métropoles de Marseille, Toulon et Nice. Elle est aggravée avec l'afflux touristique (loisirs, affaires...) qui porte la population régionale à un niveau comparable à celle de l'Île-de-France, sur un territoire bien plus resserré. Or, avec 2,5 km de voie ferrée pour 10.000 habitants, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose du plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France. De plus, l'unique ligne ferroviaire qui dessert les métropoles, Monaco et l'Italie depuis le XIX^{ème} siècle doit supporter des trafics très hétérogènes. En dépit des améliorations récentes, la saturation des nœuds ferroviaires marseillais, toulonnais et azuréen reste telle que les taux de retards et d'annulation de TER sont parmi les plus élevés de France. Les déplacements automobiles, déjà prépondérants, continuent d'augmenter avec des incidences alarmantes sur les temps perdus dans la congestion, l'environnement, le climat et la santé de nos concitoyens, exposés à des dépassements à répétition des seuils de pollution de l'air. La réalisation du projet LNPCA, colonne vertébrale du système de mobilités régional, offrira au territoire régional un transport ferroviaire du quotidien performant et cadencé, à l'instar de ce qui existe déjà dans les métropoles européennes comparables.

... / ...

Lors de la concertation publique qui vient de s'achever, l'urgence à réaliser les phases 1 et 2 pour désaturer les nœuds ferroviaires a été fortement exprimée. L'enchaînement au plus tôt de la réalisation des phases 3 et 4 permettant d'améliorer les temps de parcours et les liaisons inter-métropoles a également fait l'objet de nombreuses expressions pour accroître massivement le report modal vers le train.

Les collectivités de la région partagent les objectifs du Gouvernement de désaturer les nœuds ferroviaires et de développer les mobilités durables au bénéfice de la qualité de vie et de la santé des habitants et pour répondre aux engagements nationaux et internationaux de lutte contre le réchauffement climatique. A ce titre, elles s'engagent à contribuer, d'une part au financement des études en vue de l'obtention de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'autre part à celui des acquisitions foncières. Les études nécessaires des phases 3 et 4 pour préserver le foncier, pour assurer la faisabilité des gares et sections de ligne nouvelle, et abonder le dossier d'enquête publique doivent être réalisées en même temps que celles préalables à la DUP.

Les collectivités demandent unanimement une mise en service à partir de 2026 des premiers éléments de la phase 1, avant 2032 de la totalité de la phase 2 et l'engagement dans la continuité des travaux des phases 3 et 4.

Les collectivités souhaitent que la décision ministérielle :

- Valide les grandes orientations et fonctionnalités du projet suite à la concertation avec le public de 2019
- Précise, en cohérence avec les décisions du COPIL, le périmètre et la date cible d'obtention de la DUP ainsi que toutes les études nécessaires
- Décide la mise en place immédiate d'une mission portant sur le financement du projet (propositions sur l'optimisation des coûts, sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage et sur les modalités de financement, incluant des solutions innovantes et la recherche de nouvelles ressources)
- Demande au maître d'ouvrage de poursuivre la concertation en étant vigilant :
 - o à la préservation du cadre de vie, des espaces naturels, agricoles et urbains
 - o à la mise en place de mesures d'évitement des impacts négatifs et nuisances,
 - o au développement de l'intermodalité
 - o à la maîtrise des coûts et des délais annoncés
 - o à la coordination des projets LNPCA et ERTMS
- Assure la maîtrise du foncier sur l'ensemble du projet, en priorité des phases 1&2